

Vie des Quartiers - Prorogation des conventions avec les structures associatives de quartier (ASEP Cras Chaprais - Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux - MJC Clairs-Soleils - MJC Palente-Orchamps)

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

I - Prorogation des conventions en 2010

La Ville est partenaire depuis de nombreuses années des structures associatives de quartier que sont l'ASEP Cras-Chaprais, le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, la MJC Clairs-Soleils et la MJC Palente-Orchamps.

Depuis 2006, le partenariat avec ces 4 structures a pris la forme d'une convention d'objectifs et de moyens triennale qui prenait fin le 31 décembre 2008. Cette convention triennale prenait pour base le projet associatif de ces structures, les financements de la Ville étant répartis sur les axes que cette dernière estimait prioritaire.

Chaque convention d'objectifs et de moyens faisait l'objet d'une déclinaison annuelle, sous forme d'avenant qui déterminait précisément le contenu des actions mises en œuvre par les associations et les financements correspondants.

La Ville souhaite bien entendu maintenir ce partenariat avec ces structures. Le Conseil Municipal a d'ailleurs entériné, en décembre 2008, la prorogation d'une année de ces conventions cadre.

Il aurait donc été naturel de présenter au Conseil Municipal les nouvelles conventions cadre réalisées sur la base d'un travail commun avec les structures associatives.

Cependant, malgré le travail de construction de ces nouveaux partenariats initié depuis quelques mois entre les services de la Ville et les associations concernées, ces nouvelles conventions ne sont encore pas achevées.

Cette situation appelle bien entendu des explications.

La Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Besançon entretiennent de longue date des relations partenariales fondées sur des objectifs communs de développement social local au service des familles bisontines et envisagent à ce titre d'élargir le champ de leur partenariat en direction des «centres sociaux».

Ce partenariat se concrétise notamment au travers de l'agrément Centre Social que la CAF délivre aux Maisons de Quartier Municipales bisontines.

Il se concrétise également, quoique plus indirectement, au travers du partenariat que la Ville et la CAF ont mis en place depuis de longues années avec les structures associatives de quartier (ASEP, Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux, MJC Clairs-Soleils, MJC Palente-Orchamps) agréées centre social et dont les objectifs et principes de fonctionnement s'inspirent de l'Education Populaire.

L'agrément centre social est délivré par la CAF aux structures de proximité intervenant sur un territoire et dont le projet leur permet d'assurer quatre missions fondamentales :

- être un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- être un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- être un lieu d'animation de la vie sociale,
- être un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

La Ville adhère sans réserve à ces caractéristiques générales qui font de chacune de ces structures un interlocuteur de premier plan dans leur quartier d'implantation et justifient le renforcement du partenariat CAF/Ville/structures associatives.

Elle souhaite cependant les croiser avec une approche «thématique» complémentaire de celle des centres sociaux. En effet, d'un point de vue opérationnel, la Ville souhaite asseoir son partenariat avec les structures de quartier autour des thématiques suivantes :

- Enfance, Famille
- Jeunesse
- Animation et vie de quartier
- Solidarité, insertion.

C'est sur ces bases communes qu'il convient de croiser avec les projets et objectifs de chacune des structures associatives, que pourrait être envisagé le développement des partenariats à venir.

A ce jour, l'accompagnement des structures associatives n'a jamais véritablement été assuré de manière conjointe et coordonnée par la CAF et la Ville, alors même que leurs objectifs sont fondamentalement assez proches.

Le renouvellement des conventions Ville/structures associatives de quartier constitue donc le moment opportun pour faire progresser le partenariat avec la CAF et avec les structures associatives de quartier.

Pour autant, la construction de ce nouveau type de partenariat est nécessairement plus longue qu'un simple conventionnement bilatéral, ce qui explique ce report.

Un autre élément d'explication peut être fourni. Il tient à la fragilité financière de ces structures qui est due à plusieurs facteurs : difficultés économiques générales qui amènent parfois les ménages à restreindre leurs dépenses, diminution et/ou pertes de financements de certains partenaires... Cette situation amène les structures associatives à se réinterroger sur le contenu et l'amplitude de leur projet associatif alors que ni la Ville ni la CAF ne sont en mesure de se substituer aux financements défaillants. Le contenu des partenariats à venir sera donc également fonction des choix de gestion et d'activités opérés par ces structures.

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît nécessaire de réaliser une nouvelle prorogation d'une année.

Pour autant, si le travail de construction des nouveaux partenariats aboutit rapidement (tous les partenaires le souhaitent), les nouvelles conventions pourraient intervenir en cours d'année.

II - Avance 2010

Les conventions d'objectifs et de moyens prévoient que les avenants annuels interviennent au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

Afin d'éviter des difficultés de trésorerie aux structures, il est prévu de verser une première avance dès la fin du mois de janvier (égale à 3/12^{ème} de la subvention annuelle de fonctionnement votée l'année précédente).

Il est proposé de renouveler ce dispositif.

Ainsi, les sommes suivantes seraient versées dès la fin du mois de janvier 2010 :

- ASEP Cras Chaprais : 39 900 €
- MJC Palente-Orchamps : 39 862 €

- MJC de Clairs-Soleils : 66 630 €
- Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux : 45 150 €.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger pour l'année 2010 les conventions d'objectifs et de moyens passées avec l'ASEP Cras-Chaprais, la MJC de Palente-Orchamps, la MJC de Clairs-Soleils, le Comité de Quartier de Rosemont - St-Ferjeux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants de prorogation correspondants,

- de verser dès la fin du mois de janvier 2010, à titre d'avance sur la subvention 2010, les montants suivants :

- . 39 900 € à l'ASEP Cras Chaprais,
- . 66 630 € à la MJC de Clairs-Soleils,
- . 39 862 € à la MJC de Palente-Orchamps,
- . 45 150 € au Comité de Quartier de Rosemont - St-Ferjeux.

Ces sommes seront prélevées sur les crédits existants au BP 2010 à l'imputation 65.422/6574 CS 47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2009.